



23, rue du Bocage  
49610 Mozé-sur-Louet  
Tél : 02.41.45.30.43

## **Carrière de Pierre Bise Commune de Beaulieu-sur-Layon (49)**

---

### **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

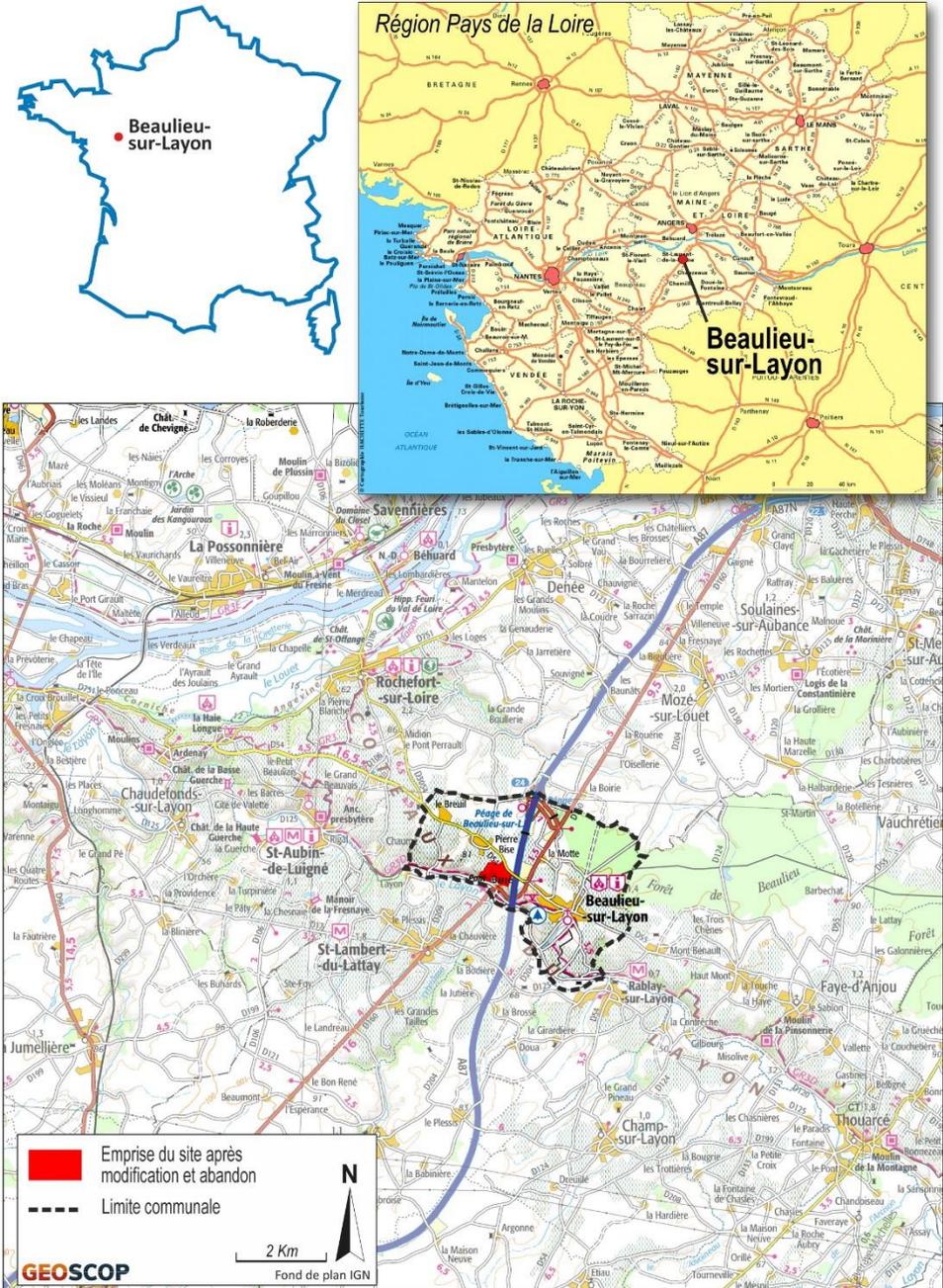
- **Renouvellement de carrière et modification des conditions d'exploitation**  
*(Rubrique ICPE 2510-1)*
- **Installations de premier traitement**  
*(Rubrique ICPE 2515-1)*
- **IOTA**  
*(Rubriques IOTA 2.1.5.0 et 3.2.3.0)*

---

### **Document n°1b : Note de présentation non technique**

**Sommaire**

I.	LE PROJET	3
II.	LES CHIFFRES CLES	4
III.	L'EXPLOITATION	5
IV.	DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	7
V.	LA REMISE EN ETAT	10



# I. LE PROJET

La société TPPL exploite la carrière de Pierre Bise sur la commune de Beaulieu-sur-Layon (49).

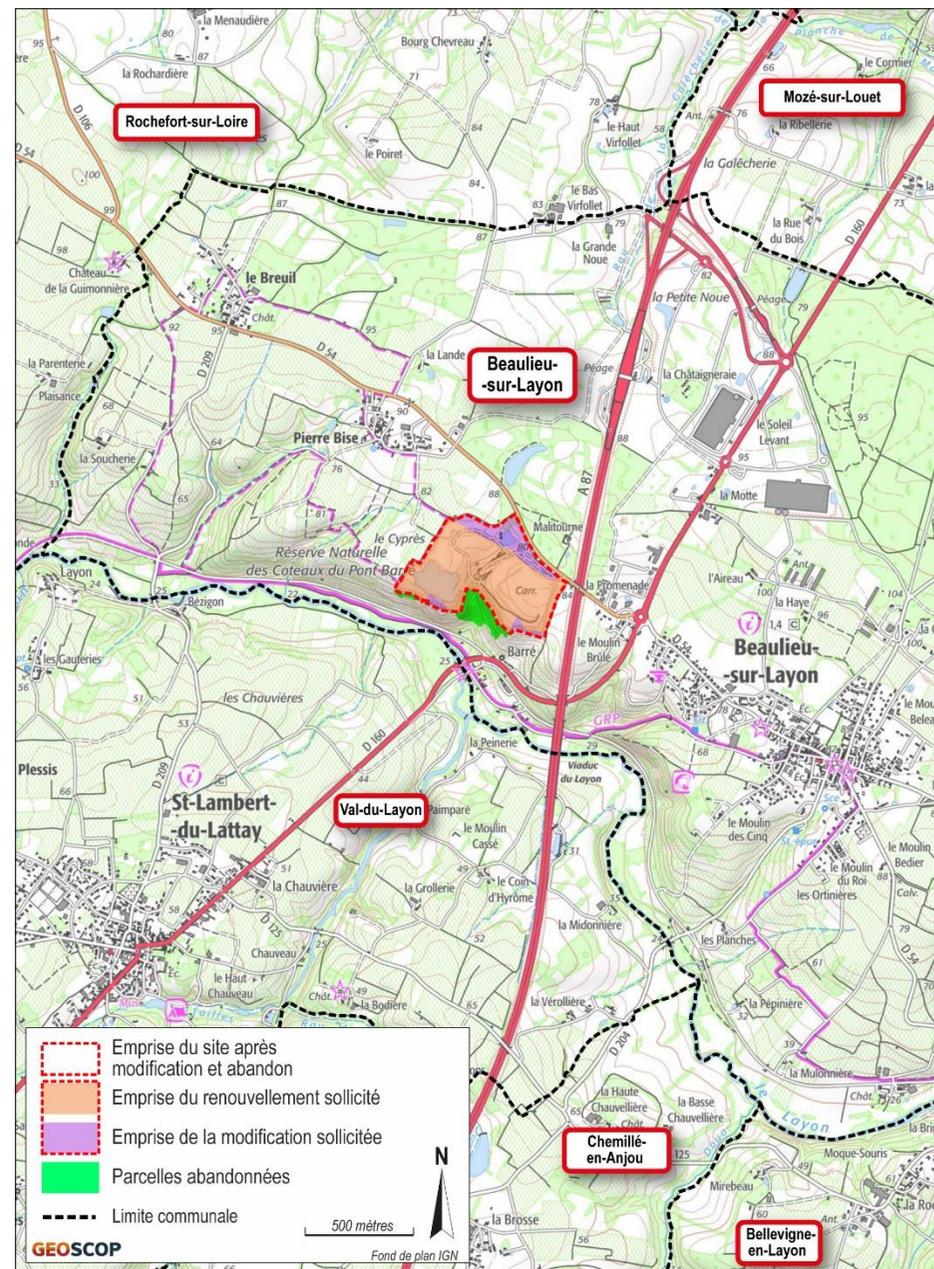
La demande de renouvellement et de modification des conditions d'exploitation de la carrière de Pierre Bise sollicitée par la société TPPL est rendue nécessaire car son arrêté préfectoral du 3 décembre 1991 ne l'autorise à extraire des matériaux sur la commune de Beaulieu-sur-Layon que jusqu'au 3 décembre 2024. Au terme de ce délai, il restera du gisement à exploiter au sein de la carrière. C'est pourquoi le pétitionnaire demande un renouvellement et un approfondissement complémentaire de la fosse, au sein du périmètre actuellement autorisé, jusqu'à la cote -55 m NGF. Ainsi les réserves estimées correspondent à une trentaine d'années d'exploitation.

Le projet a plusieurs objectifs :

- Améliorer la protection de l'environnement et du cadre de vie des habitants de Beaulieu-sur-Layon ;
- Optimiser le gisement dans l'emprise actuelle ;
- Faire face à la demande en matériaux ;
- Actualiser le statut administratif du site extractif et notamment ajuster l'emprise de la carrière.

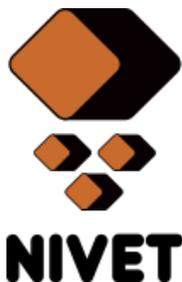
Ainsi la société TPPL sollicite, au titre de la réglementation ICPE, **le renouvellement de l'autorisation et la modification des conditions d'exploiter la carrière de Pierre Bise** sur la commune de Beaulieu-sur-Layon.

La carte ci-contre indique l'emprise de la carrière objet de la demande de renouvellement et de modification des conditions d'exploitation sur la carte IGN.



## II. LES CHIFFRES CLES

Le porteur de la demande d'autorisation environnementale est la société Travaux Publics des Pays de Loire (TPPL), représentée par M. Christian LECLOUX, directeur général.



TPPL est une filiale du groupe familiale Carrières NIVET, installé dans les régions Pays de la Loire et Centre entre Nantes et Orléans ainsi qu'en région parisienne.

Exploitant de carrières, le groupe est également présent dans le secteur des travaux publics (avec TPPL notamment) et exploite centrales d'enrobage et centrales à béton. Il a connu une forte évolution depuis une vingtaine d'années, marquée par des rachats d'entreprises.

La société TPPL exploite la carrière de Pierre Bise à Beaulieu-sur-Layon depuis 1976.

TPPL est le leader des travaux publics en Maine-et-Loire (2 agences travaux), avec 400 salariés et un chiffre d'affaires de 74,513 millions d'euros en 2021.

Le tableau ci-contre indique les chiffres clés du projet.

Emprise du site	
<b>Région :</b>	Pays de la Loire
<b>Département :</b>	Maine et Loire
<b>Commune :</b>	Beaulieu-sur-Layon
<b>Lieu-dit :</b>	"La Varenne ou la Pierre Co", "Coteau des Servières", "Clos des Guerches", "Clos de Malitourne" et "Les Combes"
<b>Nom de la carrière :</b>	Pierre Bise
<b>Section cadastrale :</b>	AC
<b>Superficie totale :</b>	24 ha 74 ca 05 a
<b>Superficie d'extraction :</b>	14,7 ha environ

Extraction de matériaux	
<b>Matériaux à extraire :</b>	Spilite
<b>Profondeur sollicitée* :</b>	-55 / -60 m NGF
<b>Volume exploitable :</b>	Environ 12 000 000 tonnes
<b>Production maximale :</b>	400 000 tonnes par an
<b>Durée :</b>	6 phases de 5 ans (30 ans)
<b>Mode d'exploitation :</b>	- abattage de la roche par tirs de mines, extraction en fosse par fronts successifs de 15 mètres de haut ; - pompage de l'eau en fond de fouille et décantation avant rejet dans le milieu naturel ;
<b>Produits fabriqués :</b>	Granulats pour voiries, terrassements, bétons et routes

\* Les cotes en italique correspondent aux cotes de fond des puisards créés pour le pompage des eaux d'exhaure.

Installations de premier traitement	
<b>Puissance des installations :</b>	2 212 kW

Remise en état	
Création d'un plan d'eau par ennoiment de la fosse d'extraction ; Mise en sécurité des fronts de taille ; Aménagement d'un déversoir allant du plan d'eau vers le talweg rejoignant le Layon en contrebas ; Démontage des équipements structurels.	

### III. L'EXPLOITATION

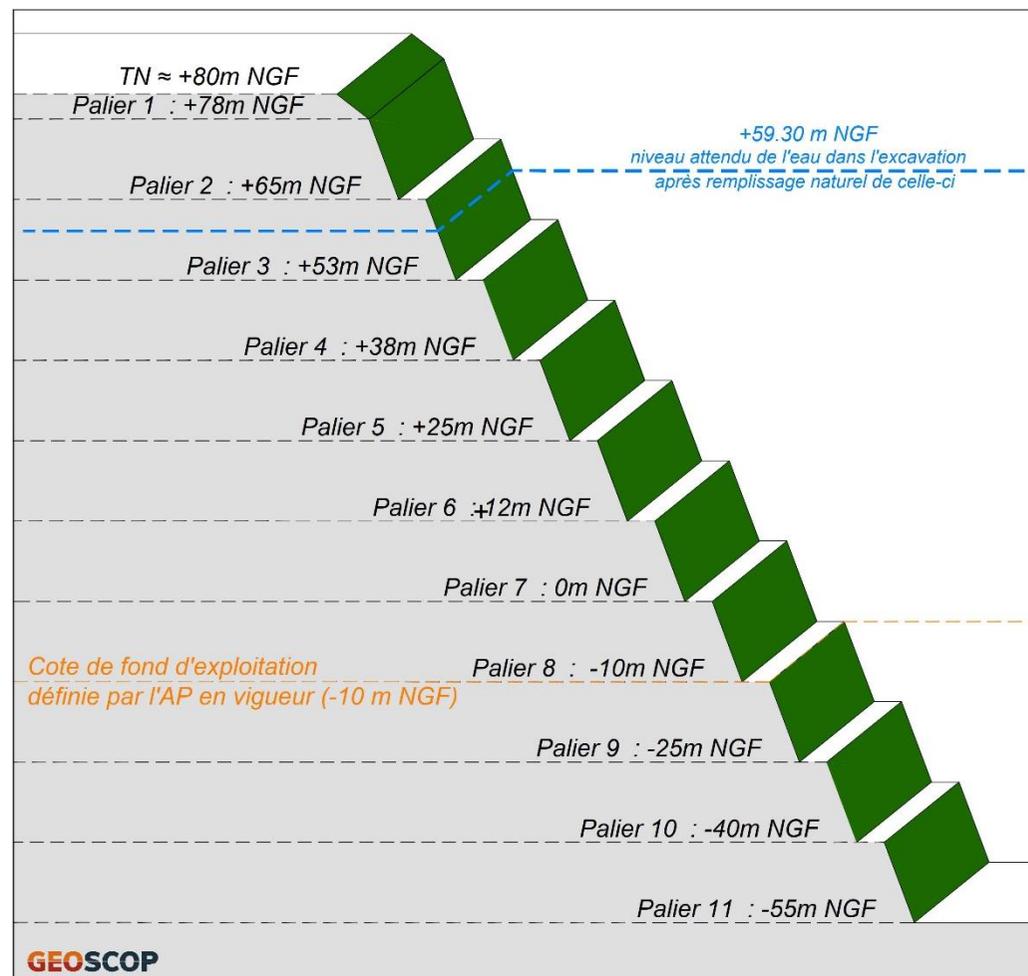
Les conditions et méthodes d'exploitation seront similaires à l'actuel.

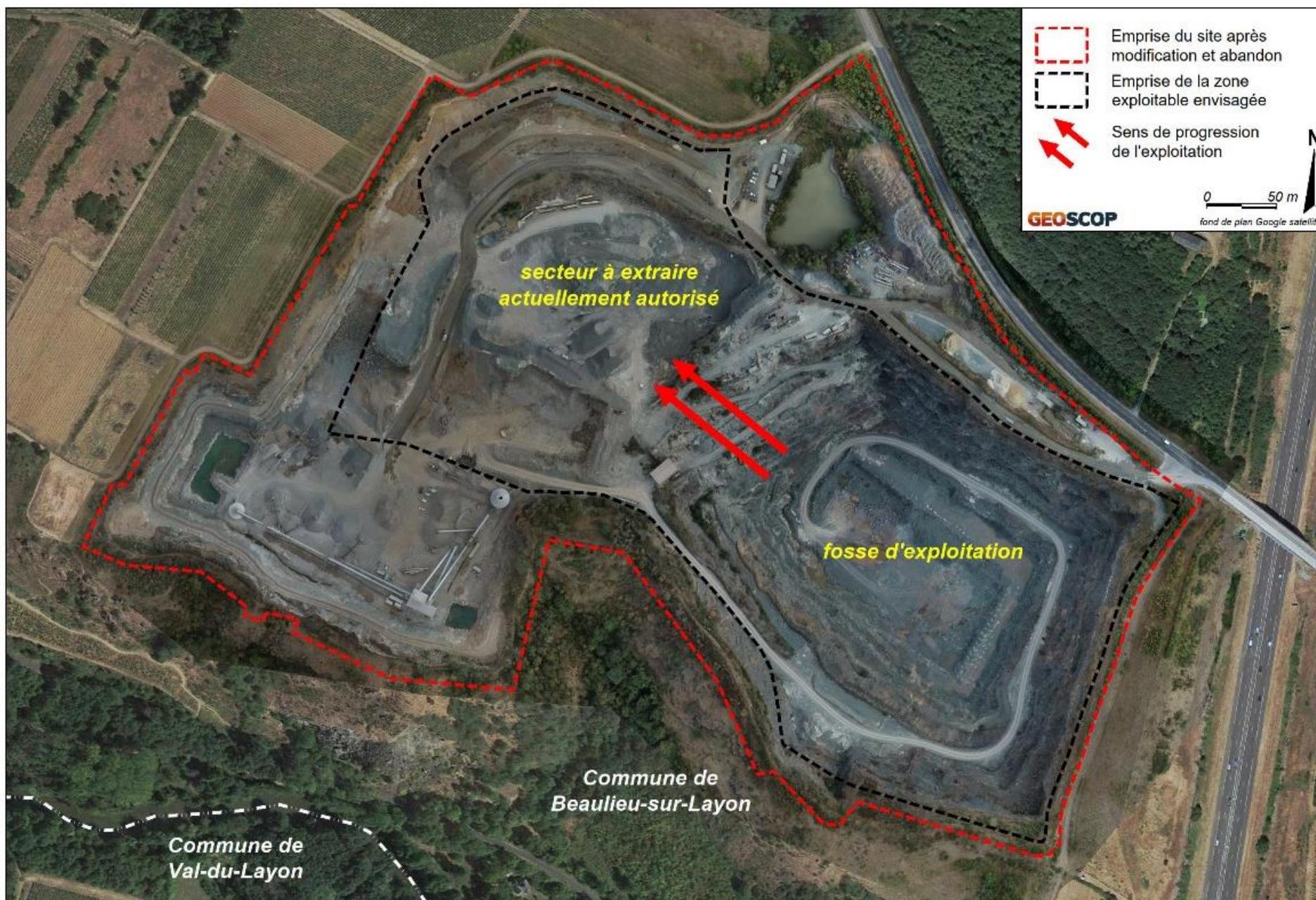
Le massif rocheux est abattu par des opérations de tirs de mines à l'aide d'explosifs. L'extraction sera réalisée dans une fosse par paliers successifs de 15 mètres de hauteur et banquettes résiduelles de 5 mètres de large.

Le profil schématique des fronts de la zone d'extraction est représenté ci-contre.

Le traitement du matériau brut est effectué par l'intermédiaire d'un concasseur primaire fixe situé au sein de la fosse en exploitation. Le matériau ainsi réduit est ensuite dirigé vers l'installation de traitement secondaire/tertiaire pour le broyage et le criblage en différentes fractions granulométriques de la spilite extraite. Cette installation secondaire/tertiaire a été remplacée et déplacée en 2021/2022 dans le but d'améliorer ses capacités techniques et de réduire les impacts environnementaux générés par les anciennes installations dont la construction datait de 1974. Une installation de lavage complète le dispositif.

L'accès au site depuis la RD 54 sera inchangé.

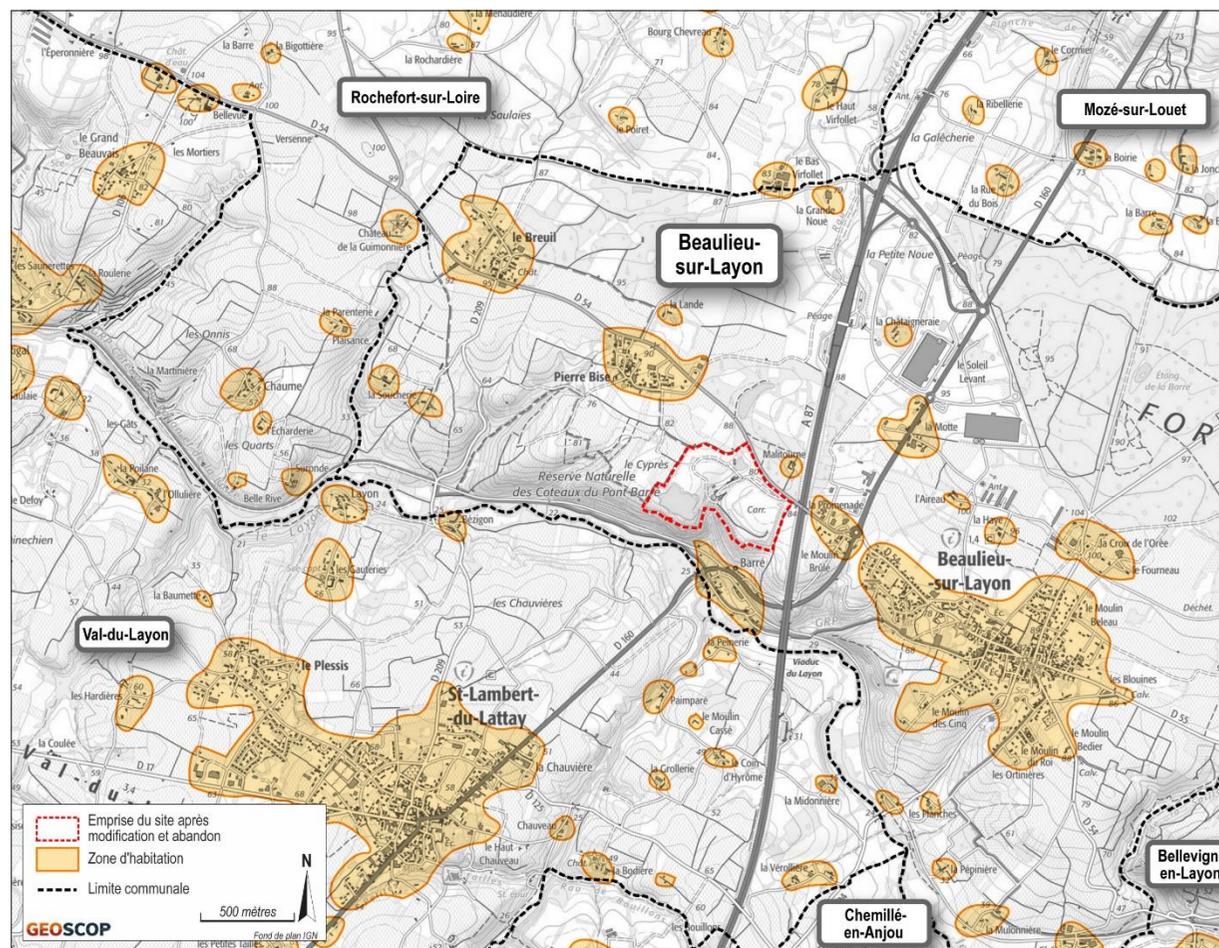




## IV. DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le projet de renouvellement et de modification des conditions d'exploitation de la carrière s'insère dans :

- Un environnement humain peu sensible :
  - ✓ on trouve une densité de population relativement faible dans un environnement agricole,
  - ✓ il n'y a aucun établissement recevant du public accueillant des populations sensibles dans un rayon de 1 km autour de l'emprise considérée de la carrière,
  - ✓ les premières habitations se situent à 125 m des limites de l'emprise,
  - ✓ la carrière est excentrée des activités touristiques, à noter la présence d'un circuit de Grande Randonnée longeant le site à environ 100 m au sud.

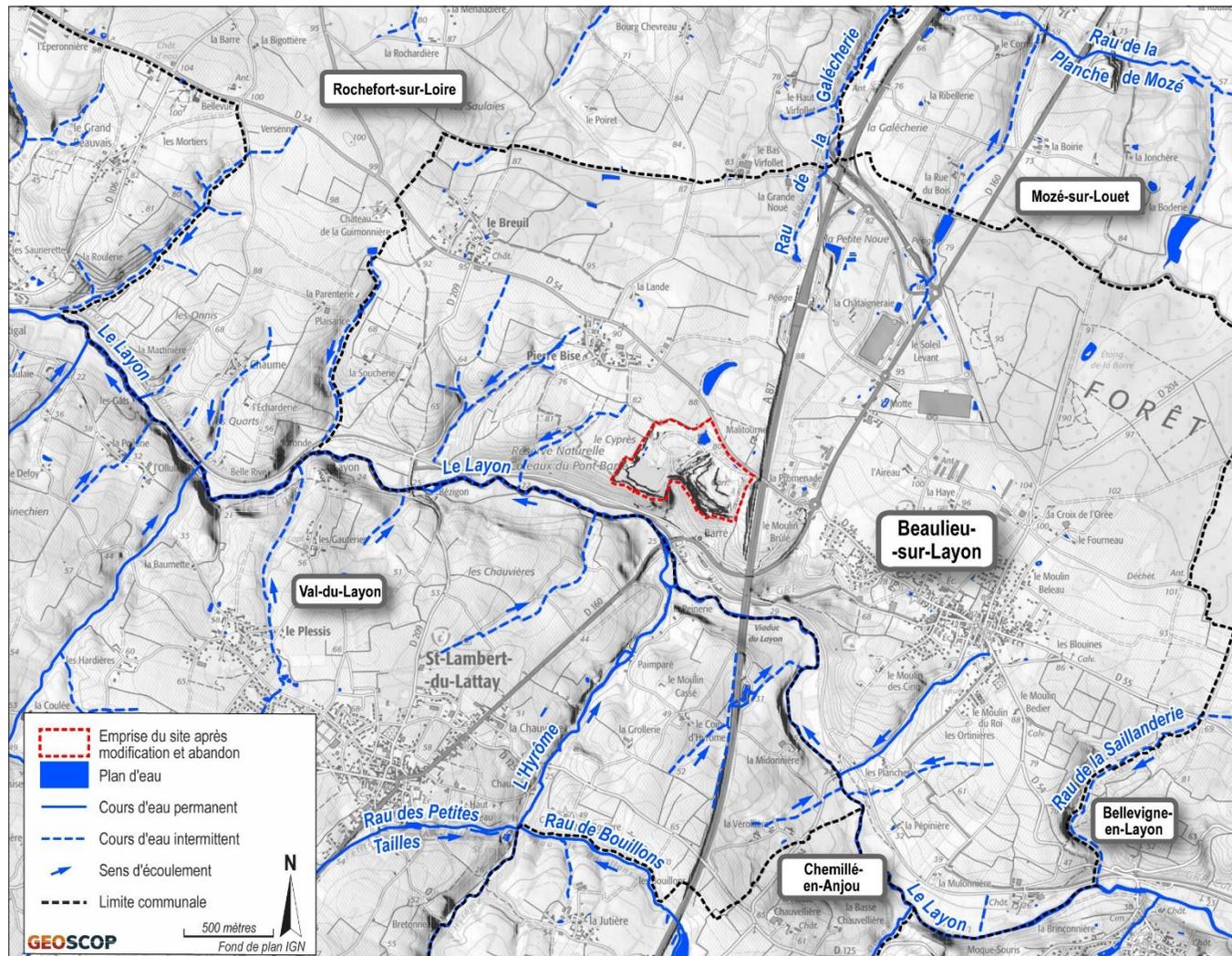


Répartition de l'habitat autour du site

- Un milieu hydrologique assez peu sensible :

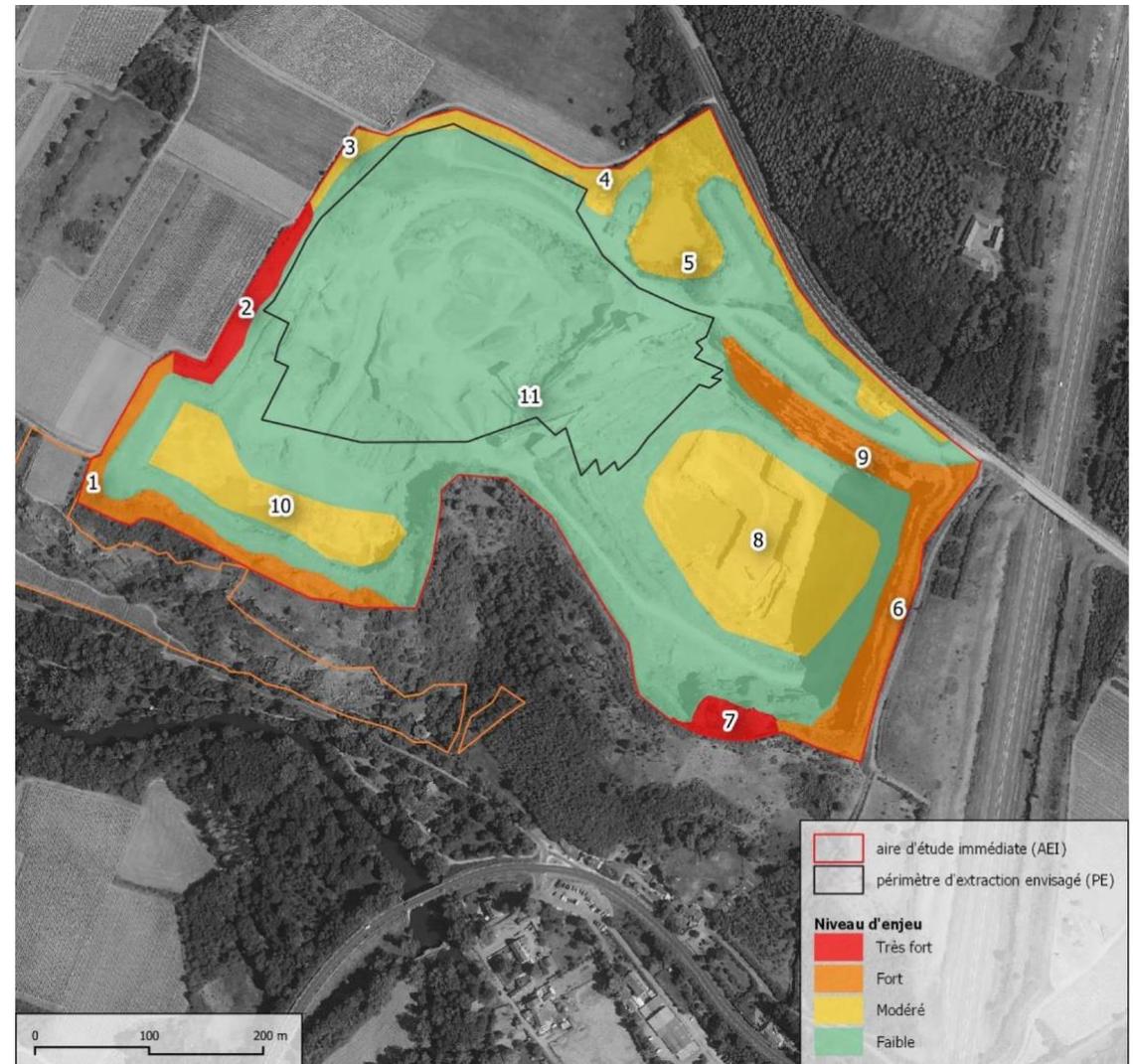
- ✓ un talweg traverse l'emprise du site de la carrière, il a été busé en 1974 lors de la construction de l'ancienne usine, il est prévu de déplacer ce talweg vers l'ouest du site,
- ✓ la commune de Beaulieu-sur-Layon n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation dans le département du Maine et Loire,
- ✓ la carrière exploite une formation très peu perméable sans enjeu sur la ressource en eau.

Réseau hydrographique local



• Un milieu naturel relativement sensible :

- ✓ le projet de renouvellement concerne des terrains remaniés d'une carrière existante d'ores et déjà ceinturée de merlons périphériques,
- ✓ la modification des conditions d'exploitation ne concerne aucune parcelle agricole,
- ✓ le site intercepte deux ZNIEFF et une zone NATURA 2000. Il est également bordé par la Réserve Naturelle Régionale des Côteaux du Pont-Barré. Toutefois les autres zones de protection du milieu naturel (Parc Naturel, sites classés et inscrits, ...) sont éloignées,
- ✓ les enjeux environnementaux sont faibles après mesures d'évitement et de réduction,
- ✓ au regard de ces enjeux, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement proportionnées seront mises en œuvre : éradication du Xénope lisse, adaptation des périodes de modification des points d'eau, déplacement des amphibiens afin d'éviter la destruction d'individus, suivi des populations d'amphibiens, suivi de la flore/habitat et mise en pâturage des pelouses.



Carte des enjeux écologiques

## V. LA REMISE EN ETAT

Il est prévu une remise en état à vocation naturelle de la carrière.

La remise en état finale en fin d'exploitation consistera en :

- ✓ la création d'un plan d'eau,
- ✓ la mise en sécurité des fronts de taille,
- ✓ le démantèlement des installations et le nettoyage des terrains.

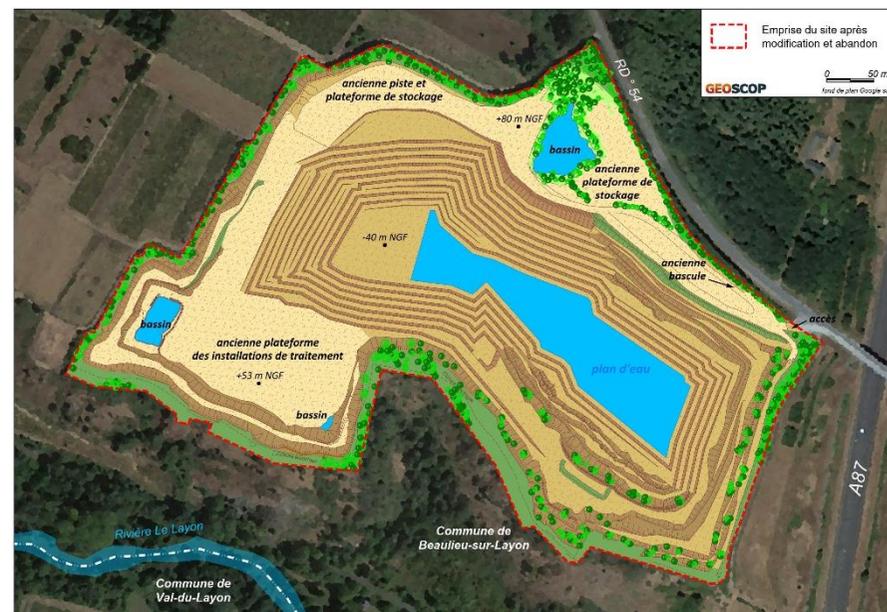
Cette remise en état (milieux naturels et plan d'eau) a pris en compte les observations des personnes concernées consultées suivantes : propriétaires, mairie, experts biologiques, paysagiste... Le projet retenu est donc un projet mixte présentant divers milieux.

Suite à l'arrêt du pompage d'exhaure quelques mois avant l'arrêt définitif de la carrière, l'eau commencera à monter au sein de l'excavation résiduelle (de l'ordre de quelques mètres environ).

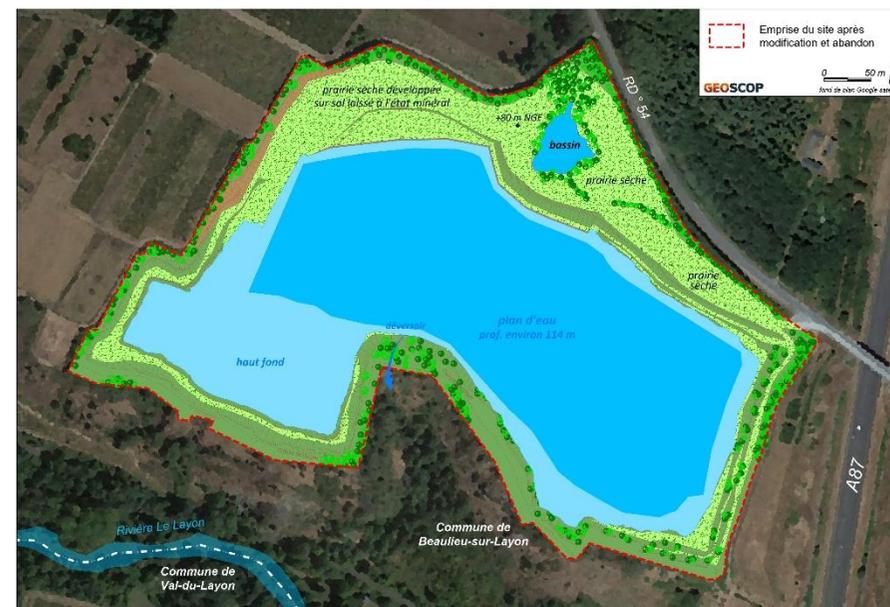
La remise en état à long terme entraînera la constitution d'un plan d'eau situé dans l'excavation résiduelle.

Un déversoir sera prévu allant du plan d'eau vers le talweg rejoignant ensuite le Layon en contrebas afin de canaliser toute montée des eaux jusqu'au niveau de la plateforme entourant ce même plan d'eau.

Les principes de la remise en état projetée sont présentés de manière synthétique sur les plans ci-contre.



Remise en état en fin d'exploitation



Remise en état à long terme